

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf le 18 décembre à 19h le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI, maire.

Présents : DUMONT Didier, MEILLIERE Jérôme, ROUAULT Sabrina, FOUCART Gauthier, PALMERO Nathalie, SANTALUCIA Olivier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, POTIE Simon, ZANETTI Laurent.

Procurations : Be Olivia à POTIE Simon, VERGE Faustina à PALMERO Nathalie, DARDENNE Elodie à FRANCOIS-MILHORAT Valérie.

Absents : AMAT Nadine, MAJOREL Julien.

Secrétaire de séance: ROUAULT Sabrina

Début de la séance: 19H.

Vote du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019

Voté à l'unanimité

Mr FOUCART Gauthier demande l'ajout d'un point en n°7:

Faux plafonds et climatisation mairie.

Voté à l'unanimité.

1/ Régularisation RPI cantine

Pour l'année scolaire 2018/2019 :

La commune de Le Burgaud doit à la commune de Saint Cézert 4348 repas à 2,55€ le repas soit la somme de 11087,40€.

La commune de Saint Cézert doit à la commune de Le Burgaud 3157 repas à 2,55€ le repas soit la somme de 8050,35€.

Voté à l'unanimité.

2/Régularisation RPI fonctionnement

Pour l'année scolaire 2018/2019 :

Nombre d'enfants de Le Burgaud scolarisés à Saint Cézert: 37

Coût par enfant: 1524,56€

La commune de Le Burgaud doit la somme de 56408,72€ à la commune de Saint Cézert.

Nombre d'enfants de Saint Cézert scolarisés à Le Burgaud: 24

Coût par enfant: 1155,74€

La commune de Saint Cézert doit la somme de 27737,76€ à la commune de Le Burgaud.

Voté à l'unanimité.

3/Recrutement agents de remplacement

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de procéder en cas de besoin au remplacement de :

- 2 adjoints d'animation
- 2 agents administratif
- 2 agents technique

Voté à l'unanimité.

4/Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)

Le RIFSEEP est mis en place pour harmoniser la totalité des primes attribuées aux agents.

Il y a une part fixe mensuelle qui correspond au poste, à la fonction de l'agent, à sa catégorie : IFSE.

Il y a une part variable qui est versée soit au semestre soit annuellement : CIA.

La partie CIA sera évaluée lors des entretiens professionnels. Le conseil municipal décide que la prime CIA sera versée annuellement aux agents.

Le montant maximum de L'IFSE et du CIA est fixé par le conseil municipal.

La base des montants est calculé sur 35 heures et sera proratisée au nombre d'heures travaillées.

Le coût supplémentaire par rapport au système actuel est d'environ 2000€ de charges patronales par an pour l'ensemble des agents.

Le Maire fera un arrêté par agent pour la part IFSE et la part CIA.

Le Législateur rend obligatoire l'adhésion au RIFSEEP.

L'objectif est de maintenir les mêmes montants pour chaque agent (primes numéraires, carte cadeaux) que les années précédentes.

Mr le Maire propose d'instaurer ce régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 janvier 2020.

En conséquence, la ou les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire seront abrogées.

Mr le Maire demande l'autorisation à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les crédits nécessaires au paiement de cette prime seront inscrits au budget.

Voté à l'unanimité.

5/Augmentation de 4 heures pour un poste d'adjoint administratif

Vu l'augmentation de la charge de travail, Mr le Maire propose d'augmenter le poste d'adjoint administratif occupé par Mme Sturaro Stéphanie de 20 heures à 24 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité.

6/Nomination et rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

La dotation INSEE pour 2020 est de 1727€.

Les agents recenseurs seront Mme Lise Massot et Mme Caroline Pico.

Mr Le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Feuille de logement	1,13€
Bulletin individuel	1,72€
1 journée de formation par agent :	60€

Voté à l'unanimité.

7/Faux plafonds et climatisation mairie

Trois sociétés ont été consultées pour l'installation de climatiseurs réversibles pour la mairie.

ETS Langlet Julien	15677,06€/HT
ENT TG	14402,20€/HT
Hervé Thermique	15705,25€/HT

La commission réunie le 12/11/2019 recommande la société ENT TG.

Deux sociétés ont été consultées pour l'installation de faux plafonds à la mairie.

Hervé Thermique	2835,00€/HT
GBMP Bâtiment	2510,00€/HT

La commission réunie le 12/11/2019 recommande la société GBM Bâtiment.

Voté à la majorité pour les 2 points, 1 abstention : Mr DUMONT Didier.

8/Questions diverses

Mr Didier DUMONT demande si la publication du permis d'aménager du Lamengru ne devrait pas être affiché en mairie.

Mr Laurent ZANETTI répond qu'effectivement il sera consultable mais après instruction.

Séance levée à 20h05.